

**ARRÊTÉ**

Retrait d'une délégation de fonctions  
Madame Marie-José FURTADO

N° ARR2025-303

**Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-20 ;

**VU** l'arrêté n°ARR2025\_200 en date du 04/06/2025 portant délégation de fonctions au profit de Madame Marie-José FURTADO, conseillère municipale ;

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche de l'administration communale, il est souhaitable qu'il soit mis fin à cette délégation de fonctions.

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : La délégation de fonctions accordée à Madame Marie-José FURTADO par arrêté n°ARR2025\_200 en date du 04/06/2025 est rapportée.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Préfet de l'Oise ou au Sous-Préfet de Senlis, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

Fait à Nogent-sur-Oise, le 03/12/2025

Le Maire,  
Jean-François DARDENNE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemercier - 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).